



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-AULDE
du 11 avril 2016

L'an deux mil seize, le onze avril, à 20h00, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GEIST, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BAHIN Martial, BENEY Jean-Marc, BOURGEADE Florence, COTTRAY Brigitte, DE CAGNY Clémentine, GEIST Gérard, MAGUERESSE Nicole, PASCARD Evelyne, RIBET Dominique, TAUVY Philippe, THOMINET Francis, WONGERMEZ Claudine.

Absents excusés avec pouvoir :

M. CLEMENT Eric ayant donné pouvoir à M. Francis THOMINET,
BOYER Patricia ayant donné pouvoir à Mme Evelyne PASCARD
VIET Avéline ayant donné pouvoir à M. Jean-Marc BENEY,

Secrétaire de séance : Mme BOURGEADE Florence

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2016, moins une abstention.

1/3 Délibération sur les indemnités de conseil du comptable du Trésor public

Vu la demande de M. Bruno CABIOCH, comptable public, relative à l'indemnité allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer la somme de 359,14 € annuelle à M. Bruno CABIOCH, reconductible chaque année. Le conseil ajoute que cette contribution doit être justifiée par une assistance de conseil personnalisée à la commune.

2/4. Mise en place de la redevance d'occupation du domaine public par ERDF

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ERDF,

Considérant la population de la commune (inférieure à 2 000 habitants),

Après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,

- DIT que ce montant (197 euros) sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

3/5. Vote du compte administratif 2015

Monsieur le Maire rappelle les comptes de l'exercice 2015

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement	- dépenses	461 564,33 €
	- recettes	700 684,38 €



Investissement	- dépenses	228 005,43 €
	- recettes	224 804,35 €

Monsieur le Maire quitte la séance du conseil, et les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, votent le compte administratif à l'unanimité.

4/6. Vote du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget unique de l'année 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01.01.2015 au 31.12.2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal :

DECLARE que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

VOTE le compte de gestion à l'unanimité.

5/7. Affectation du résultat de l'exercice 2015

Après avoir approuvé le compte administratif 2015, le conseil municipal :

CONSTATE le résultat de l'exercice 2015 :

résultats de fonctionnement 2015 :	117 952,05 €
résultats antérieurs de fonctionnement reportés :	121 168,00 €
soit un résultat à affecter :	239 120,05 €

CONSTATE le solde d'exécution d'investissement 2015 :

excédent de financement : 11 546,92 €

CONSTATE le solde des restes à réaliser d'investissement 2015 : 14 748,00 €

DECIDE d'affecter le résultat au budget 2016 :

en réserve 1068 investissement :	100 000,00 €
en report de fonctionnement :	139 120,05 €

6/8 Vote de taux d'imposition 2016

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour 2016,



Le conseil municipal après en avoir délibéré, FIXE à l'unanimité les taux d'imposition pour 2016 comme suit et sans augmentation :

TH : 18.97 %
TFB : 21.89 %
TFNB : 48.94 %

7/9. Vote du budget 2016

Monsieur le maire présente le budget unique 2016.

Le budget se résume ainsi :

Recettes et dépenses de Fonctionnement	660 906,05 €
Recettes et dépenses de d'Investissement	246 576,00 €

Du débat entre conseillers, ressortent en synthèse, les demandes suivantes :

- étudier une révision des taux des emprunts ;
- revoir si possible à la baisse les coûts d'impression et de photocopies et de location des appareils, dont ceux de téléphonie ;
- renégocier à la baisse le coût imputé par la CCPF pour l'instruction des documents d'urbanisme, tout en essayant de distinguer les coûts en fonction des documents traités (CU2, DP, PC...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget tel que proposé.

8/10 Réfection du cadastre de 1830 et des registres d'état civil

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de restaurer le cadastre de 1830 conservé en mairie, ainsi que les registres d'état civil (registre d'état civil (unique) de 1921 à 1930 et table décennale de 1793 à 1853). Le cadastre de 1830 pourra ensuite être numérisé, afin de remettre l'original aux archives départementales dont il est de la responsabilité de conserver ces documents anciens ; la commune gardant la version numérisée. Le tout pour la somme de 4 658,41 €.

Afin de permettre la reliure et la restauration de ces archives, **le conseil municipal décide de demander à Monsieur le Président du Conseil général, l'attribution d'une subvention s'élevant à 30 % du montant hors taxes des travaux qui devraient être réalisés par l'entreprise L'Atelier du Patrimoine, qui a déjà relié les précédents registres et qui donne toute satisfaction.**

Questions diverses

- Projet d'installation d'une vidéo surveillance :

Le maire relate les nouveaux incidents de vandalisme et de délinquance relatifs à la bibliothèque de plein air de l'école, au brûlage des livres le long des murs de l'église, etc. Il s'indigne sur le laisser-aller éducatif et d'encadrement des mineurs à des heures indues de la soirée et de la nuit et propose que soit à nouveau étudié le projet de vidéo surveillance protégeant l'église et l'école.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil est clos à 22h15.

Gérard GEIST,
Maire